

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Mutligare

La convention d'occupation signée le 18 septembre 2019 entre SNCF Gares & Connexions et la société Lagardere & Connexions pour une durée de sept (7) ans, pour l'occupation d'emplacements commerciaux dédiés aux activités listées ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 24 mai 2022 :

- activité à titre principale de « Vente de presse et vente à emporter et/ou sur place de produits de restauration »
- activité à titre accessoire de « Vente de produits annexes tels que des livres, tabac, produits régionaux, confiseries, jeux, téléphonie, timbres et autres produits ou services liés à l'univers de la vie quotidienne »

Cet avenant, dont l'objet est de la modification du délai de réalisation de la première phase des travaux, la modification des enseignes et la modification de la désignation d'un emplacement peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.